Profil de suivi – octobre 2016

BÉNIN

Global Partnership for Effective Development Co-operation

http://effectivecooperation.org

1. Contexte du pays

Le Bénin a été à l'avant-garde de la démocratie depuis 1990. Le pays se caractérise par des élections régulières et un fonctionnement relativement satisfaisant des institutions démocratiques. En 2015, deux élections (législatives et locales) se sont déroulées dans des conditions acceptées par tous les partis politiques. Le Parlement actuel est présidé par un chef de l'opposition, ce qui reflète la vitalité de la vie démocratique du Bénin. La croissance économique a continué de se consolider en 2015, avec un taux de 5,2 % contre 6,5 % en 2014. Le pays a maintenu sa stabilité macroéconomique avec un déficit budgétaire de 3,1 % en 2015. Le contrôle de la dette permet un ambitieux programme d'investissements publics (infrastructures, énergie et transport) avec un taux d'investissement public de plus de 30 % du budget de l'État. Malgré les tendances politiques et macroéconomiques positives, le Bénin reste classé parmi les pays faiblement développés, avec des taux nationaux de pauvreté de 37,5 % en 2006, 35 % en 2009 et 36 % en 2011. Des améliorations ont néanmoins été enregistrées dans les domaines de l'éducation et de la santé. Le taux de scolarisation atteint 74,9 %, avec un ratio garçons/filles de 90 %. Entre 1980 et 2015, l'espérance de vie a augmenté de 12,3 années, principalement en raison de l'amélioration des soins de santé maternelle et infantile. Les principaux partenaires de développement pour ce cycle de suivi sont la Banque mondiale, l'Allemagne, les États-Unis, le Japon, les Pays-Bas et la Banque africaine de développement.

En bref

Superficie
114 760 km²

Population
10,9 millions

Croissance du PIB 5,24 % (2015)
PIB par habitant US$ 779 (2015)

Catégorie de niveau de revenu
Pays à faible revenu

Indices clés de développement :

Taux national de pauvreté 40,1 % (2015)

Indice de GINI 43.4 (2011)

APD / Formation de capital 25,12 % (2014)

APD par habitant US$ 56,65 (2014)

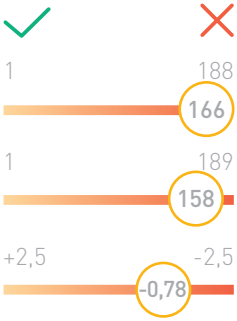

Rang selon l'IDH (2014)
(Meilleur classement: Position 1)

Rang dans "Doing Business" (2015)
(Meilleur classement: Position 1)

Indice anti-corruption: -0,78 (2014)
(Plus forte anti-corruption: +2,5)

Ressources (% Produit intérieur brut)

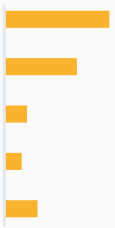

Crédit national	20,5%
Dette extérieure	14,1%
IDE net	4,2%
Transferts de fonds	3,2%
APD nette	6,3%

Défis majeurs de développement

Le Bénin est vulnérable aux chocs exogènes ; principalement les conditions météorologiques défavorables, les perturbations des termes de l'échange (prix du coton et du pétrole), et l'évolution de la situation au Nigéria, puisque 80 % des importations du Bénin y sont acheminées via le commerce transfrontalier informel. Parmi les autres risques de vulnérabilité, on trouve également les endettements qui pourraient éventuellement découler des contrôles du gouvernement du secteur du coton. Le taux important de crédit national reflète le soutien que le pays apporte aux petites et moyennes entreprises. Néanmoins, ce taux est insuffisant pour contenir un niveau élevé de dette extérieure, ce qui rend difficile de stimuler une économie plus dynamique. Les récentes réformes dans le financement devraient aider le pays à stimuler les activités du secteur privé et à attirer des partenariats public-privé.

2. Efforts pour mettre en oeuvre les principes d'efficacité

A. Politiques et outils pour l'alignement des partenaires

Les priorités de développement sont définies dans la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP). Selon ce document, les partenaires au développement choisissent leur orientation en fonction de l'intérêt exprimé dans leur document stratégique national, ainsi que selon les demandes du gouvernement. Les partenaires prennent également en considération les préférences exprimées par le gouvernement dans sa politique nationale d'aide. Une partie de leurs interventions ciblent les bénéficiaires sans passer par ces mécanismes. Néanmoins, au niveau communal, le Fonds d'appui au développement des communes (FADEC) suit le financement des ressources.

Principaux partenaires au développement dans ce cycle de suivi (selon versements indiqués)

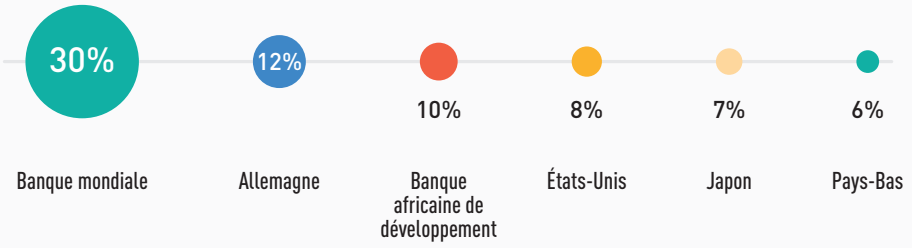

Oui

Participation au suivi 2014

Oui

Existence d'une politique nationale de coopération

B. Gouvernance et gestion des finances et de la coopération pour le développement

Le Gouvernement du Bénin évalue annuellement les résultats de la mise en œuvre de la SCRP. Ce processus rassemble des partenaires au développement, le gouvernement, le secteur privé et des organisations de la société civile (OSC). Les résultats sont évalués conjointement, tout comme les problèmes de capacités et les problèmes relatifs à la mise en œuvre de la stratégie. L'objectif global de l'examen est d'accroître l'impact des résultats et le dialogue entre le gouvernement et ses partenaires au développement. Sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre de la SCRP (2007-2009), le gouvernement a établi un cadre de dialogue lui permettant de discuter avec les partenaires au développement des préoccupations clefs du partenariat et de la coopération. Il existe une division claire du travail et des responsabilités entre les différentes parties prenantes (gouvernement, administration, collectivités locales, société civile et partenaires au développement). Plusieurs comités de haut niveau interagissent et coordonnent la coopération au développement : un conseil d'orientation (stratégique et politique), un comité de pilotage (technique), des groupes de travail thématiques et des comités locaux de suivi. Le conseil d'orientation représente un espace politique entre le gouvernement et les partenaires de développement. Il est composé du Ministre chargé de la coopération, du Ministre de l'Économie et des Finances, du Président et du Premier Ministre, du Ministre du secteur, des chefs des missions diplomatiques et des partenaires de développement. Le Bénin a participé aux enquêtes de suivi successives et a suivi de près les forums d'efficacité du développement depuis la Déclaration de Paris.

3. Appropriation nationale

Indicateur 1. Alignement et utilisation du cadre de résultats du pays par les partenaires

En 2015, 84 % de la coopération pour le développement rapportée était alignée sur les objectifs nationaux, mais seulement 69 % était aligné sur les résultats. S'agissant des données nationales, 70 % de la coopération pour le développement en fait usage, mais seuls 45 % des projets sur 71 % des projets étant soumis à une évaluation finale sont évalués conjointement. Cela représente la moyenne pour tous les partenaires, à l'exception de l'OMS, de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, de la Belgique, du Japon et des États-Unis, qui ne fournissent aucune information à ce sujet.

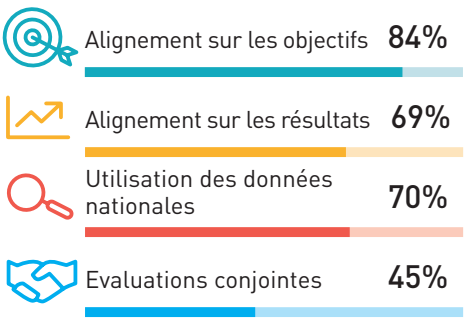

Indicateur 6. La coopération au développement est inscrite au budget (soumis à l'examen parlementaire)

En 2015, 46 % de la coopération pour le développement était enregistrée dans le budget du gouvernement, par rapport à 42 % en 2013 et 33 % en 2010. Ces moyennes cachent de fortes disparités dans les comportements des partenaires de développement, qui n'indique pas de tendance nette — par exemple, parmi les catégories de coopération multilatérale et bilatérale. Les comportements seraient certainement davantage systématiques, si le gouvernement exerçait un plus grand contrôle et s'il existait des examens par les pairs des partenaires au développement.

Pourcentage au budget

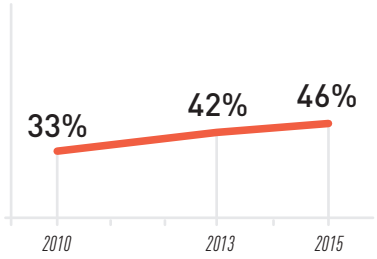

Indicateurs 9 et 10. Utilisation des systèmes nationaux

L'utilisation des systèmes nationaux est très faible. En 2015, 15 % de la coopération pour le développement a utilisé l'exécution du budget, et 10 % des partenaires se sont appuyés sur les rapports financiers et les audits. Seuls 22 % ont utilisé les systèmes d'achats, ce qui est un chiffre en baisse par rapport aux années précédentes qui ont vu les finances publiques du pays et la part des achats atteindre 30 % en 2013 et 32 % en 2010. Cette dégradation peut s'expliquer, entre autres, par une diminution de l'appui budgétaire général en 2015. (La Banque asiatique de développement a appuyé un projet d'infrastructure et le soutien de la Banque mondiale a été comptabilisé en 2016, les institutions de l'Union Européenne n'ont pas fourni d'information.) L'indice d'évaluation des politiques et institutions nationales (EPIN) du Bénin demeure stable. Le taux de déliement de l'aide publique au développement a atteint 90 % en 2014, comparativement à 78 % en 2013.

	Budget (idéal: 100%)	Rapports financiers (idéal: 100%)	Audit (idéal: 100%)	Achats (idéal: 100%)	EPIN* (maximum: 6)	Déliement (idéal: 100%)
INDICATEUR 9B.	15% ▲	10% ▼	10% ▶	22% ▲		
INDICATEURS 9A ET 10.					3,5 ▶	90% ▲

* Evaluation des politiques et institutions nationales

4. Partenariats inclusifs pour le développement

Indicateurs 2 et 3. Favoriser les partenariats inclusifs pour le développement

Les informations clefs concernant les finances publiques sont accessibles sur le site Web du ministère des Finances et des Ministères de tutelle. Aucune activité systématique de renforcement des capacités des OSC n'est organisée par le gouvernement béninois. Les réseaux d'OSC tels que RIFONGA, FONAC et PASCiB bénéficient d'un renforcement des capacités fournies par la Coopération suisse ou par l'Union européenne et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). D'une manière générale, les Principes d'Istanbul sont appliqués : l'extension des mécanismes d'examen par les pairs à d'autres ministères est prévue dans un avenir proche. Certaines OSC (le réseau PASCiB, par exemple) présentent des rapports sur leurs activités, mais il n'existe pas de rapports systématiques en tant que tels. Comme pour le développement de la SCRP 2011-2015, les OSC ont participé à toutes les étapes (formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation) du dialogue politique. Il existe un mécanisme institutionnel pour le secteur de l'agriculture qui assure la participation des OSC. Le Bénin est le seul pays de la communauté de la CEDEAO qui dispose d'un tel mécanisme, même s'il ne concerne que le secteur de l'agriculture. Les partenaires ont choisi les OSC avec lesquelles ils souhaitent travailler ; généralement, ces OSC appartiennent au réseau PASCiB. Le secteur privé, même s'il n'a pas d'influence sur le secteur public, a la capacité de coordonner et d'harmoniser le dialogue entre les différents groupes. Engager un dialogue sur la mise en place de partenariats public-privé (PPP) revêt un intérêt sérieux ; toutefois, les chefs d'entreprise ne s'intéressent pas aux défis stratégiques liés aux PPP. Le Gouvernement béninois est prêt à davantage s'engager et à comprendre les défis du secteur privé. Par exemple, le dialogue sur la fiscalité est opérationnel, même si les moyens de mise en œuvre des recommandations sont limités. Le secteur privé du Bénin dispose de ses propres associations professionnelles, d'associations faîtières sectorielles ou de plates-formes. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin est la principale association et inclut des services relatifs aux affaires, au commerce et à l'industrie. Des partenaires tels que les institutions de l'Union européenne et l'Agence française de développement contribuent au développement du secteur privé. Le Millenium Challenge Account a également appuyé le développement du secteur privé.

Indicateur 8. Égalité homme-femme

Le gouvernement s'est résolument engagé à élaborer une nouvelle loi et un mécanisme institutionnel pour promouvoir l'égalité des sexes. Même si le Bénin dispose d'une politique en ce domaine, il n'existe pas de mécanisme pour suivre les allocations budgétaires relatives à l'égalité des sexes. Dans les différents ministères de tutelle, des responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes sont formés à la budgétisation qui tient compte des différences entre les sexes. Néanmoins, ces responsables manquent de connaissances sur la façon d'utiliser systématiquement les données ventilées par sexe pour établir les budgets sectoriels. Le gouvernement a besoin également d'un système formel pour mesurer l'autonomisation des femmes. Les budgets relatifs à l'égalité des sexes ne sont pas toujours rendus publics.

5. *Transparence et redevabilité*

Indicateur 5. La coopération au développement est plus prévisible

En 2015, 81 % de la coopération pour le développement a été versée comme prévu en cours d'année, ce qui correspond à une diminution de 9 % par rapport à 2013. Les versements dépassant ceux prévus sont passés à 9 % en 2015, par rapport à 23 % en 2013. La prévisibilité à moyen terme sur trois exercices montre une augmentation importante : de 53 % en 2013 à 88 % en 2015. Les États-Unis, le FMI et l'ONUSIDA sont les seuls pays et organisations qui n'ont pas été en mesure de fournir des indications à mi-parcours, ce qui démontre néanmoins un comportement transparent global de la plupart des partenaires du Bénin.

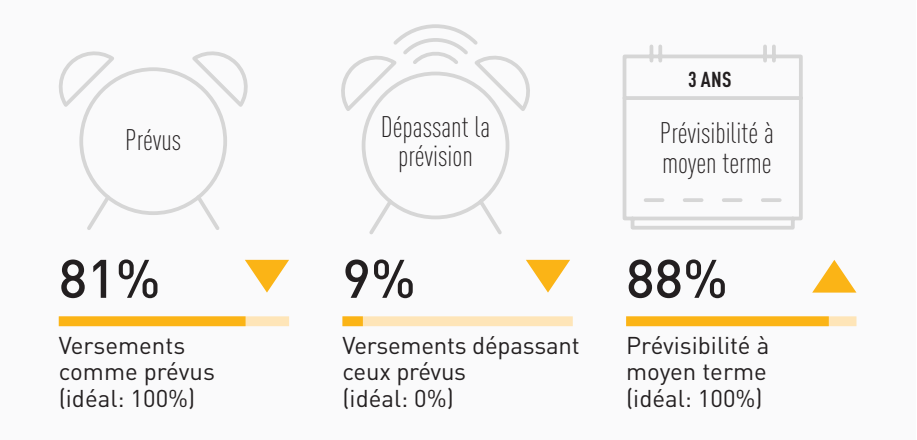

Indicateur 7. Redevabilité mutuelle

Le système de redevabilité mutuelle du Bénin intègre les composantes suivantes au niveau national, sectoriel et ministériel : a) la politique publique au développement finance la coopération selon les priorités de développement indiquées ; b) les cibles d'efficacité de financement du développement officiel définies pour le gouvernement et les partenaires au développement ; c) des évaluations conjointes du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ; d) la participation des autorités non gouvernementales et locales dans les précédentes évaluations conjointes mentionnées ; et e) la publication des résultats de l'évaluation. Le système actuel de redevabilité mutuelle nécessite un cadre pour surveiller la performance des partenaires au développement. La redevabilité mutuelle devrait donner lieu à : une appropriation de la politique de suivi ; une systématisation des examens ; une amélioration du dialogue sur le partenariat mondial ; ainsi qu'une application plus stricte des règles financières publiques.

Priorités nationales pour l'avenir

"La participation du Bénin dans l'exercice de suivi du Partenariat mondial démontre l'engagement du pays envers l'efficacité de la coopération au développement. Cela a permis d'obtenir un profil de mise en œuvre de ces engagements aux niveaux national et international. Même si ces résultats ne sont pas exhaustifs, ils reflètent la plupart des efforts de coopération. Des progrès considérables ont été enregistrés en matière d'appropriation de formulation de politiques et de suivi, d'évaluation conjointe, d'inclusion (contributions non gouvernementales et du secteur privé), de la promotion du dialogue en faveur du Partenariat mondial, de l'information financière, de la transparence budgétaire et de la sensibilisation de toutes les parties prenantes à la nécessité de mettre en œuvre les engagements du Partenariat mondial. Désormais, les efforts devraient se concentrer sur le cadre de résultats, une plus grande redevabilité et un alignement des partenaires de développement.

Nous espérons que les participants à la deuxième réunion de haut niveau à Nairobi s'engageront à :

- encourager les parties prenantes à accorder davantage d'attention à la production de statistiques dans les pays afin d'améliorer les résultats des cadres nationaux, à renforcer leur utilisation et à bien suivre les progrès en matière de développement et de prise de décision ;
- stabiliser le cadre de suivi (des indicateurs) du Partenariat mondial pour suivre facilement les résultats des évaluations entre les différentes enquêtes."

M. Francis Amoussou, Coordonnateur national
Ministère de l'Économie et des Finances, Gouvernement du Bénin

Clause de non-responsabilité Ce document a été élaboré à partir des données recueillies dans le cadre d'une participation volontaire au deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et à partir d'autres informations librement accessibles en ligne. Les points de vue exprimés ici ne peuvent être utilisés ou cités en tant que source d'informations officielle du PNUD.

Par commodité, le terme « pays » est utilisé pour désigner les pays et territoires ayant participé au deuxième cycle de suivi. Le fait de participer à cette procédure et d'être mentionné en tant que participant dans le présent document n'affecte en rien le statut ou la reconnaissance au niveau international d'un pays ou d'un territoire donné.